



LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE AU SERVICE DES CLUBS

LA LIGUE *et vous!*

N°35

SOMMAIRE

Page 2 :

Finale Seniors

Page 3 :

A ne pas manquer !

Page 4 :

Recrutement Service Licences

Page 5 :

Mouvements Clubs

Page 6 :

Assistance Juridique

Pages 7 & 8 :

Procès Verbaux

Page 9 :

Nous Joindre

75 77 78 91
92 93 94 95



Finale Seniors

Le début d'une longue série de finales !



Pour cette **1ère finale** de la saison **2023/2024**, l'affiche de la rencontre opposait **Conflans FC** (*pensionnaire de R2*) à **Houilles A.C.** (*évolue en R1*), deux équipes des Yvelines.

Cette rencontre s'est déroulée au *Stade Aimé Bergéal de Mantes-la-Ville*.

Conflans FC a remporté cette finale sur le score de 3 buts à 1 et a remporté la première **Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF Seniors** de son histoire.



Pour tout savoir concernant cette finale, vous pouvez [cliquer ici](#) !



75 77 78 91
92 93 94 95



A ne pas manquer !



Pour tout savoir sur :

- [Club Lieu de Vie](#)
- [Campagne ANS 2024](#)

N'hésitez pas à cliquer sur les différentes vignettes afin d'accéder à plus d'informations !



75 77 78 91
92 93 94 95

75 77 78 91
92 93 94 95



Service Licences

Recrutement saison 2024/2025

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « Licences » des saisonniers pour la période allant du mois de juillet à octobre 2024.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation en priorité par mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** à l'adresse suivante :

leouzan@paris-idf.fff.fr

Fin de saisie des demandes de licences pour la saison 2023/2024

Afin d'effectuer les paramétrages nécessaires au démarrage de la saison **2024/2025** dans les meilleures conditions, la F.F.F. ferme l'accès à la saisie des licences au titre de la saison 2023/2024 le **Mardi 30 Avril prochain**.

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus saisir de demandes de licences via **Footclubs**.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>



Assistance Juridique

Pour les clubs



Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuel :

« ASSISTANCE CLUB »

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

Les clubs seront reçus sur rendez-vous.



Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en cliquant [ici](#) !





Procès Verbaux

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors



Commission des Statuts et Règlements &
Contrôle des Mutations

Commission Régionale Prévention
Médiation Éducation



Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium



Procès Verbaux



Commission Régionale Futsal

N°43

Commission Régionale du Football Féminin



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Commission Régionale Football Loisirs



Commission Régionale Futsal

N°44



Nous Joindre

Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09H30 - 12H30

13H30 - 17H30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique



Contacts

D'ANDRADE Mélanie

01 85 90 03 77

Département Technique

HISPAL Estelle

01 85 90 03 79

Chargée de Formation BMF

LERMA Lénaïck

01 85 90 03 71

Département Technique

NOGUEIRA Stacy

01 85 90 04 73

Chargée de Formation BEF

SALISSOU Raïssa

01 42 44 12 25

Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du
Football Francilien sur les réseaux



paris-idf.fff.fr



75 77 78 91
92 93 94 95